

BTS BLANC
DE CESA ABIDJAN juin 2014

Choisir CESA Abidjan, c'est s'ouvrir les portes de la réussite.

Filière	Epreuve	Durée
FCGE	DROIT	3 HEURES

I- Questions théoriques**1- Définition**

- a- Une chose fongible / un corps certain ;
- b- Une indemnité d'éviction / le droit au bail ;
- c- Un droit patrimonial / un droit extrapatrimonial ;
- d- Un fait juridique / un acte juridique ;
- e- Le droit de suite / le droit de rétention ;
- f- La clientèle / l'achalandage.

2- Répondez aux questions suivantes :

a/ quelles différences faites vous entre la responsabilité contractuelle et la responsabilité délictuelle ?

b/ TATA et TITI naissent, le 20 décembre 1993, de l'union entre HONONZELE et GNEKPOKPO. Entre-temps, le père de famille (GNEKPOKPO) est envoyé en mission aux USA, le 22 février 1993 et depuis, plus personne n'eut de ses nouvelles. Déterminez la situation juridique de GNEKPOKPO et calculez la période légale de conception des jumeaux.

c/ Expliquez le processus d'élaboration d'une loi et la notion de promulgation.

d/ Quels sont les droits que confère l'envoi en possession provisoire aux ayants droit d'un absent ?

e/ Expliquez pourquoi l'essai et l'apprentissage sont considérés comme des contrats de travail à statut particulier.

f/ Un débiteur délivre une lettre de change et un chèque à son créancier. Ce dernier ne prête pas attention aux documents et les range dans son cartable. Or, la lettre de change ne porte pas les mentions relatives au nom du tiré et à l'échéance et la provision n'est pas inscrite sur le chèque.

Après avoir défini la lettre de change et le chèque, dites quelle sera la valeur de ces titres avant de relever leurs différences.

BTS BLANC DE CESA ABIDJAN juin 2014

Choisir CESA Abidjan, c'est s'ouvrir les portes de la réussite.

II- CAS PRATIQUES

A- M. KABA est standardiste depuis 8 ans. Il est classé à la 3^{ème} catégorie. La date de retour de son dernier congé est fixée au 10 mai 2006.

La dernière gratification date du 31 décembre 2005 et s'élève à 50.000 Frs. Son salaire brut est de 88.000 Frs. M. KABA a été licencié le 26 août 2006 dernier pour motif économique.

T.A.F :

Calculez ses droits.

B- six (06) personnes veulent créer ensemble une société commerciale :

- Monsieur et Madame TOUPA, mariés depuis 10 ans ;
- Monsieur BOGOSSE, élève en terminale D au lycée classique de Cocody, âgé de 17 ans ;
- Monsieur KIPRE, professeur de physique au lycée classique de Cocody ;
- Mademoiselle Silué, 21 ans, titulaire d'un BTS gestion ;
- Monsieur ZADI, 32 ans, homme d'affaires.

Chaque personne a apporté 1.000.000 Frs (un million) pour la création de la société.

T.A.F :

Quel(s) type(s) de société peuvent-elles créer ?

Ygm:pour prendre une avance sur les retards.